

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023
PL/NC**

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 055-215501222-20231115-23_120-DE

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement et le suivi du marché d'exploitation des installations de chauffage

N° : DCM2023/120

PUBLIÉE LE : 13/11/23

L'an deux mille vingt trois, le **lundi six novembre à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 octobre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART, Gérald CAHU

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Gérard LANDO, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mesdames :

Sandrine KIEFER qui donne pouvoir à Benoit REYRE
Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE
Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ
Suzel RICHARD qui donne pouvoir à Martine MARCHAND
Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Monsieur Edmond GUILLERY et Madame Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 22 - Absents : 2 – Pouvoirs : 5 - Votants : 27

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Le marché actuel d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à l'entretien et à l'exploitation des installations de chauffage prend fin le 30 juin 2024. Étaient associés à ce marché, le CCAS ainsi que la CC Commercy Void Vaucouleurs.

Une nouvelle consultation doit donc être lancée en sachant que le CCAS et la CC Commercy Void Vaucouleurs souhaitent à nouveau y être intégrés.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°82-2023 du 28/09/2023 de la Communauté de Communes ;

Vu le projet de convention annexé ;

Considérant l'avis émis par la Commission Finances – Administration Générale du 17 octobre 2023 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la possibilité de constituer un groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement et le suivi du marché d'exploitation des installations de chauffage
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement ainsi que les éventuels avenants y afférents.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **D'APPROUVER** la possibilité de constituer un groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement et le suivi du marché d'exploitation des installations de chauffage
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement ainsi que les éventuels avenants y afférents.

Le Maire
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification